



Formation de DESSINATEUR CONCEPTEUR CAO DAO Bâtiment et Architecture (Conception - Permis de Construire - Métrés)

Formation validée par un titre enregistré au RNCP par arrêté publié au Journal Officiel le 30 janvier 2015
pour un niveau III, soit Bac+2

Objectifs de la formation :

Collaborateur direct de l'architecte, le dessinateur-concepteur a pour mission de mener à bien un projet de construction de bâtiment pour un maître d'ouvrage privé autant que pour une institution publique. Il intervient sur tous types de constructions : habitation neuve ou ancienne, extension, réhabilitation, individuelle ou collective, résidentielle ou professionnelle, pour le secteur privé ou public. Sa démarche est globale :

- Il établit un cahier des charges en faisant la recherche des besoins du maître d'ouvrage.

- Il répertorie les risques liés à l'exploitation du ou des bâtiments.

- Suivant le lieu destiné à la construction, il respecte les contraintes constructives, le règlement d'urbanisme et tient compte du respect de l'environnement. Il collecte les rapports des bureaux d'études spécialisés.

- Il respecte les réglementations sur les moyens de lutte contre l'incendie et sur l'accessibilité des lieux aux Personnes à Mobilité Réduite....

- Il organise un travail de recherche afin de produire des croquis, des schémas et des plans de bâtiments, des images numériques ou des maquettes représentant des systèmes constructifs ou des intentions d'architecture. Rigoureux et maîtrisant les réglementations d'urbanisme et de la construction, il établit les dossiers de demande de permis de construire. Il réalise les dossiers de plans d'exécution destinés aux entreprises, sur lesquels il devra reporter les informations transmises par les bureaux d'études spécialisés. Il peut se déplacer sur le site de construction pour veiller au bon déroulement du chantier. Aujourd'hui, le dessinateur-concepteur (ou projeteur) doit tenir compte de l'impact de la construction sur l'environnement. La démarche environnementale, les énergies naturelles renouvelables, la construction en matériaux sains et la volonté de construire économiquement sont autant de défis à relever.

Formalisation à l'issue de la formation :

Titre de Dessinateur Concepteur CAO DAO en bâtiment et architecture enregistré au RNCP pour un niveau III, soit bac+2, par arrêté publié au Journal Officiel le 30 janvier 2015.

Nos engagements :

- une station de travail par apprenant,
- des logiciels à jour,
- cours d'informatique de 16 personnes maximum

Les conditions d'obtention du titre :

- ✓ 4 exercices validants en continu et des appréciations tout au long de la formation : (/20 points) x 4
- ✓ Visite de stage : /20
- ✓ Rapport de stage : /20
- ✓ Soutenance devant un jury de professionnels : /20

Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 10/20 à l'ensemble de ces notes.

Date et Lieu :

Du 20 janvier au 16 octobre 2020

Aactes & Formations : 3 rue du Tonnelier 44800 Saint Herblain

Stage en entreprise :

Du 8 au 26 juin 2020 et du 7 septembre au 9 octobre 2020

Durée de la formation : 1 169 h

- ✓ 889 heures de formation théorique et
- ✓ 280 heures en entreprise.

Horaires des cours : 9h-12h30 et 13h30-17h00.

Le centre est fermé entre 12h40 et 13h20.

Publics :

Salarié en entreprise, Salarié CIF, Licencié économique, CSP, Demandeur d'Emploi, Travailleur Handicapé.

Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) : n° 248 659

Montant des frais :

Coût pédagogique : **nous consulter**

Pré requis :

Être majeur, niveau bac souhaité mais pas obligatoire, expérience dans le secteur d'activité souhaitée, parler et écrire le français.

Modalités de recrutement :

Tests + entretien individuel, CV + lettre de motivation

Modalités d'accès :

Inscription effective quand la prise en charge est bien reçue par nos services. Cf. modalités des prises en charge des différents financeurs

Modalités pédagogiques :

Cours encadrés par un formateur. Théories + Exercices de mise en application en présentiel.

Personnes par session :

14 personnes minimum, 32 personnes maximum,
➔ cours en demi groupe dès que nécessaire

**Nous accueillons des personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
Contacter notre Référent Handicap : Florence Harel**

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

UNITÉ DE FORMATION N° 1 – DEVENIR DESSINATEUR EN BÂTIMENT		
ACQUISITIONS DES CONNAISSANCES ET DES PRATIQUES DE BASE DU MÉTIER DE DESSINATEUR ET DE SON EMPLOYABILITÉ		
Durée : 119 heures		
OBJECTIF : Permettre au stagiaire en reconversion d'appréhender le métier de dessinateur grâce à ce module préparatoire. Approche de la mission et de la fonction du dessinateur. Utiliser un ordinateur. Logiciels : Word, Excel.		
MODALITÉS D'ÉVALUATION : Exercices de calculs de géométrie et de notions de rédactionnel, d'application sur Word et Excel.		
1.1	Libellé	Éléments de contenu
1.2	Appréhender son environnement de travail	Présentation de l'environnement de travail : le bureau d'études, les différents statuts du dessinateur.
1.3	Production de dessins (comment, pourquoi, les enjeux, etc.).	Définir la portée et le contenu de la mission du dessinateur, Identifier sa mission, ses responsabilités, sa production, son rythme de travail
1.4	Dessiner à la main	Approche du dessin d'art, du croquis, de la maquette de la perspective et du dessin technique : plan, coupe, façades ...
1.5	Utiliser son poste de travail.	Entretien son ordinateur. Se dépanner, résoudre un problème de réseau, ses périphériques. Mettre à jour les logiciels, l'ordinateur.
1.6	Organiser sa production, ses documents	Classer, organiser, archiver son travail. Sauvegarde et dématérialisation des données.
1.7	Formation Bureautique de base : Word, Excel	Utiliser le traitement de texte et le tableur pour créer les outils nécessaires à la formation du stagiaire. Elaborer ses rapports de stage, CV
1.8	Géométrie	Rappel de calculs et de géométrie
1.9	Français	Rappels rédactionnels simples
1.10	Technologie de la construction	Vocabulaire de la construction et de l'architecture
1.11	Techniques de recherche de stage et d'emploi	Valorisation du CV, de la lettre de motivation, les techniques d'entretien. Cas pratiques, jeux de rôles. Mettre les apprenants en confiance pour faciliter leurs recherches de stage et d'emploi.
1.12	Se former tout au long de sa vie	Continuer à se former tout au long de sa vie : Comment financer ses futures formations ? Connaître les grandes lignes du financement de la formation et plus particulièrement le CPF (Compte personnel de formation).
1.13	La législation au travail	Comment s'insérer dans le monde du travail ? Les différents statuts et plus particulièrement celui de la Micro-entreprise. Les enjeux.

UNITÉ DE FORMATION N° 2 - DESSINER POUR PROPOSER / CONCEVOIR :		
PRODUIRE DES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES PERMETTANT DE RÉPONDRE À LA DEMANDE CLIENT.		
DURÉE : 105 heures		
OBJECTIF : Permettre au stagiaire d'appréhender la conception. Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le projet, les intervenants extérieurs, les règles d'application, les engagements de chacun. Dessiner à la main (dessin technique sur planche, perspective et croquis). Modélisation de maquette numérique. Concevoir un avant-projet.		
MODALITÉ D'ÉVALUATION: Réalisation d'un dossier de plans à partir d'un descriptif. Exercice incluant des calculs de géométrie et des notions de dessins et de rédactionnel.		
	Libellé	Éléments de contenu
Module 2.1	Les différents acteurs du projet de construction.	Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le projet, les intervenants extérieurs, les règles d'application, les engagements de chacun.
Module 2.2	Le phasage du projet. La production (comment, pourquoi, les enjeux, etc.).	Définir la portée et le contenu de la mission du dessinateur, Identifier sa mission, ses responsabilités, sa production, son rythme de travail
Module 2.3	Dessiner à la main	Le dessin d'art, dessin technique : plan, coupe, façades, croquis, perspective, maquette.

Module 2.4	Concevoir le projet	Relation client, les différents types de financement possibles, réaliser un avant-projet en tenant compte des besoins et des différentes contraintes selon la mission. Etude de cas. Argumenter ses choix constructifs
Module 2.5	Modéliser le projet	Modéliser le projet avec le logiciel SKETCHUP Créer une image commerciale du projet avec PhotoSHOP
Module 2.6	Appréhender, connaître les réglementations	Le code de la construction de l'habitat (CCH), le parasismique, la RT 2012, les autres règles.
Module 2.7	Assurer une veille technologique, documentaire, réglementaire, matériaux, matériel	Collecter, inventorier et enregistrer l'information

UNITÉ DE FORMATION N° 3 : DESSINER POUR DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE : CONNAITRE LA DÉMARCHE ET LES RÈGLES D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE.		
DURÉE : 105 heures		
OBJECTIF : mener à bien la constitution d'un dossier demande de permis de construire selon le destinataire – toutes les pièces nécessaires à un PCMI dont le document Cerfa.		
MODALITÉ D'ÉVALUATION : Etude de cas : dossier complet de la demande du permis de construire pour une maison individuelle		
	Libellé	Éléments de contenu
Module 3.1	Dessiner avec un logiciel de DAO	Utiliser la DAO sur AutoCad. présentation de l'interface, Organisation des fichiers, outils de dessin, modification de l'objet, textes, annotations et cotations, mise en page et traçage de plans
Module 3.1	Constituer un dossier de demande de permis de construire	Les règles de la construction selon le CCH et selon le code de l'urbanisme. Le plan local d'urbanisme : le PLU. Les différents formulaires, les distinctions entre déclaration et permis de construire. Le permis de construire d'une maison individuelle : PCMI.
Module 3.2	Identifier le projet, le public, sa destination	Les réglementations appliquées à la construction selon son usage, Le CCH, les ERP (établissements recevant du public) l'accueil du public, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la lutte contre l'incendie.

UNITÉ DE FORMATION N°4 : DESSINER POUR CONSTRUIRE		
DURÉE : 105 heures		
OBJECTIF : mener à bien un projet de construction de la phase projet à la phase exécution, Produire des plans destinés aux entreprises de construction selon l'avancement du dossier à des échelles différentes.		
MODALITÉ D'ÉVALUATION : A partir d'un programme, réaliser un dossier de plans, rédiger un document visant à apporter des solutions techniques pour mettre en conformité le bâtiment selon sa destination.		
	Libellé	Éléments de contenu
Module 4.1	Dessiner pour construire	Le DCE : Dossier de consultation des entreprises. Les contrats de construction. Les marchés privés, publics. Les pièces consultatives du dossier. Les plans d'exécution, les DOE (Documents d'ouvrages exécutés)
Module 4.2	Les normes, le DTU	Les normes, le DTU (document technique unifié). Cours et exercices
Module 4.3	Appréhender le bâti existant	Notions de construction. Notions de relevés topographiques. Manipulation de matériels de relevés.

UNITÉ DE FORMATION N°5 : DESSINER POUR CHIFFRER		
DURÉE : 105 heures		
OBJECTIF : Appréhender les techniques de construction, proposer un système constructif, quantifier les besoins en main d'œuvre et en matériaux, estimer les coûts de construction. Faire le lien entre le dessin et la réalité économique du chantier.		
MODALITÉ D'ÉVALUATION : Etude de cas (Rédaction d'un descriptif quantitatif estimatif - le DQE).		
	Libellé	Éléments de contenu
Module 5.1	Caractériser les systèmes constructifs	le déroulé de l'acte de construire, les intervenants, les engagements, les marchés : le contrat de construction (CMI). La technologie de construction : des fondations aux finitions, les différentes étapes, le vocabulaire, les matériaux. Les différents systèmes constructifs. Les systèmes constructifs optimisés.
Module 5.2	Estimer les coûts de construction	Les métrés, le DQE, les bordereaux de prix, les déboursés secs, le CCTP... Cours, exercices d'application en autonomie.
Module 5.3	Elaborer un descriptif quantitatif estimatif	Elaborer un quantitatif estimatif avec tableur, Excel

UNITÉ DE FORMATION N°6 : Dessiner et rénover le bâti existant : La rénovation énergétique du bâti ancien		
DURÉE : 70 heures		
OBJECTIF : appréhender le bâti ancien, le relevé, le diagnostic, les techniques de restauration, les démolitions, les extensions, les surélévations, la rénovation énergétique ...		
MODALITÉ D'ÉVALUATION : Etude de cas		
	Libellé	Éléments de contenu
Module 6.1	Appréhender le bâti existant	Notions de construction ancienne. L'essentiel de la démarche à entreprendre pour rénover ou transformer un bâtiment existant.
Module 6.2	Notions de relevés topographiques.	Manipulation de matériel de relevé.
Module 6.3	Le dossier de demande de permis de construire ou démolir...	Les règles de la construction selon le CCH et selon le code de l'urbanisme. Les différents formulaires, les distinctions entre déclaration et permis de construire. Le permis de démolir une maison individuelle.
Module 6.4	la rénovation énergétique	Les obligations de la RT 2012 et la RT 2020 liées à un projet de rénovation. Règles de conception et de construction d'une maison autonome en énergie. La maison passive l'éco-construction.

UNITÉ DE FORMATION N°7 : Dessiner de l'esquisse à la maquette numérique ""BIM"" avec ALLPLAN :		
DURÉE : 140 heures		
OBJECTIF : Organiser et Dessiner avec ALLPLAN une maquette numérique dans les règles du BIM.		
MODALITÉ D'ÉVALUATION : ÉTUDE DE CAS		
	Libellé	Éléments de contenu
Module 7.1	Les Notions du BIM	Structurer son projet et s'inscrire dans une démarche BIM
Module 7.2	Dessiner la maquette numérique avec le logiciel de CAO : Allplan	Utiliser la CAO avec Allplan 3D, monter un plan avec les outils de dessin, fonctions de dessin, modification de l'objet, textes, annotations et cotations, mise en page et traçage de plans, stratégies et mode de sauvegarde, gestion des bibliothèques, création et usage de l'assistant graphique, plans avec ombres, personnalisation des plumes, modification des dessins
Module 7.3	Extraire les données de la maquette numérique BIM	Produire des documents à partir de la maquette 3D, introduction aux calculs des quantités à partir de la maquette 3D, imports et exports, structure de plan et mise en page élaborées
Module 7.4	Collaborer et échanger avec les partenaires	Utiliser le logiciel Allplan, mettre en application la plateforme d'échange IFC, modéliser le projet selon les process BIM

UNITÉ DE FORMATION N°8 : Dessiner plus grand que la maison individuelle : Appréhender les projets de construction autres que la maison individuelle.		
DURÉE : 70 heures		
OBJECTIF : Caractériser et connaître les règles applicables aux Etablissements Recevant du Public (ERP) et aux Bâtiment d'Habitat Collectif (BHC).		
MODALITÉ D'ÉVALUATION: ETUDE DE CAS		
	Libellé	Eléments de contenu
Module 8.1	Règles de conception pour Etablissement recevant du public et Bâtiment d'habitat collectif	Appréhender le secteur de la construction lié aux ERP et aux BHC Bâtiment d'Habitat Collectif
Module 8.2	Conception et réglementation des ERP et BHC	Règlementation appliquée au ERP et BHC Accessibilité des personnes à mobilité réduites. Règlementation incendie
Module 8.3	Dessiner plus grand que la maison individuelle	Dessiner un bâtiment d'habitat collectif en tenant compte des règles du BIM

EVALUATION FORMATIVE : Validation des acquis et période en entreprise : Vérifier ses connaissances et mettre en pratique le métier de dessinateur."		
DURÉE : 70 heures au centre et période d'application en entreprise		
Objectif : Valider les savoirs faire et les compétences acquis durant la Formation.		
MODALITÉ D'ÉVALUATION: ETUDE DE CAS		
	Libellé	Eléments de contenu
Module 9.1	Etude de Cas / Simulation d'entreprise	Sous forme d'exercice, le stagiaire devra produire l'ensemble d'un dossier de projet. Travail personnel en autonomie
Module 9.2	Stage en entreprise	L'apprenant devra effectuer une à deux périodes d'application en entreprise
Module 9.3	Visite de stage	Le centre de formation dépêchera un tuteur qui évaluera l'apprenant sur son poste de travail
Module 9.4	Rapport de stage	L'apprenant devra rédiger un document expliquant les missions confiées et les solutions mises en œuvre par l'apprenant pour satisfaire au besoin de la mission.
Module 9.5	Soutenance	L'apprenant devra présenter et défendre son projet devant un jury

Récapitulatif des logiciels étudiés		
Cours en face à face avec un formateur, exercices, mise en applications (Tutorée).		
	Libellé	Eléments de contenu
Word et Excel	Utiliser les logiciels de traitement de texte et de tableur	Créer les outils nécessaires à la formation du stagiaire. Elaborer ses rapports de stage, sa LM et son CV. Un CCTP
Autocad	Dessiner des plans en 2D.	Dessiner en 2D des plans pour les entreprises.
Sketchup	Modéliser la maquette d'un bâtiment,	Modéliser la maquette d'un bâtiment avec Sketchup,
Photoshop	Retouches d'images avec Photoshop	Réaliser les documents graphiques nécessaires à la vente et à la demande de permis de construire du projet
Allplan	Modéliser le projet depuis l'esquisse jusqu'au dossier d'exécution et de maintenance selon les process BIM...	Dessiner une maquette numérique selon les règles du BIM. Produire des dossiers de plan (DPC et Exécution,...) Renseigner et collecter des données issues de la maquette. Extraire et échanger des données avec la plateforme IFC.

Document remis à titre indicatif. Aactes & Formations se réserve le droit de modifier la répartition des heures.



DESSINATEUR CONCEPTEUR CAO DAO

Bâtiment et Architecture

(Conception - Permis de construire - Métrés)

CALENDRIER DE FORMATION

Session Janvier 2020

Date :

- Début de formation : lundi 20 janvier 2020
- Fin de formation : vendredi 16 octobre 2020

Durée en centre :

- 889 heures de cours
- 27 semaines de cours
- 127 jours de cours

Durée en entreprise :

- 280 heures
- 8 semaines
- 40 jours

Horaires en centre :

- Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 13h30 - 17h00

Lieu :

- En nos locaux

Calendrier des stages en entreprise :

40 jours de 7 heures répartis sur 8 semaines

- Du 8 au 26 juin 2020 Semaines 24 à 26
- Du 7 septembre au 9 octobre 2020 Semaines 37 à 41

Calendrier des congés :

22 jours répartis comme suit :

- Le 22 mai
- Le 13 juillet
- Du 27 juillet au 23 août inclus Semaines 31 à 34

Nos chiffres clés

Taux de stagiaires certifiés : 91 %

Taux de satisfaction* : 98 %
dont 44 % de très satisfaits

Taux de placement : 86 %** dont →

- Cabinet d'Architecture : 14 %
- Constructeur Maison Individuelle : 26 %
- Maître d'œuvre/ Dessinateur/ Entreprise du bâtiment : 29 %
- Bureau d'Études Techniques : 8 %
- Fibre/Réseau : 9 %

* 140 stagiaires joints sur 142 stagiaires validés, soit 98,6 % de réponses

**Enquête réalisée en mars 2019 sur 6 sessions d'octobre 2016 à juin 2018, 133 stagiaires joints sur 142 stagiaires validés, soit 94 % de réponses



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Remplacements / Annulations / Reports

Formations courtes (moins de 3 mois) et entreprises :

1.1.1 Toute session de formation commencée est due en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté.

1.1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Pour les sessions intra-entreprises et pour les sessions inter-entreprises, une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.1.3 Aactes & Formations se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Aactes & Formations informe l'organisation signataire du contrat a minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

Formations longues certifiantes :

1.2.1 : Si par suite d'un cas de force majeure dûment reconnue (accident ou maladie grave), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le présent contrat sera résilié à réception des justificatifs appropriés. Dans ce cas, les prestations seront rémunérées au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

1.2.2 : En revanche, en cas d'abandon ou de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire pour tout autre motif, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

- solde des prestations au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat,
- versement, à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire, à hauteur de 30 % du coût restant.

1.2.3 : La convention pourra également être résiliée par l'organisme de formation en cas de non-paiement ou de retard de paiement d'une seule mensualité telle que fixée à l'article 7 ci-dessus. Dans ce cas, le contrat sera résolu de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours, sans autre formalité judiciaire et selon les modalités financières précisées au 1.2.2

2. Règlement de la formation

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session ou devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale et au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme financeur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation. (cf. conditions financières du contrat ou de la convention)

2.3 Pour les sessions intra-entreprise, la présence des stagiaires, au-delà du nombre défini conjointement entre **Aactes & Formations** et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée de 100 € net par personne supplémentaire.

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de **Aactes & Formations**, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de **Aactes & Formations**.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité l'action de formation à laquelle il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stagiaire dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission à l'action de formation.

4. Moyens pédagogiques et techniques

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de Aactes & Formations. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de Aactes & Formations.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la



Formation est soumise à autorisation et préalable de Aactes & Formations sous peine de poursuites judiciaires. Le Client (le stagiaire) s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à Aactes & Formations cédant ou en communiquant ces documents.

5. Acceptation des CGV

La participation à une session de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

6. Informatique et libertés

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Aactes & Formations en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Aactes & Formations pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Aactes & Formations.

7. Communication

Le client autorise expressément Aactes & Formations et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

8. Données personnelles

Aactes & Formations prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients/stagiaires et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés »

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

9. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Aactes & Formations et ses clients relèvent de la loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Aactes & Formations qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

10. élection de domicile

L'élection de domicile est faite par Aactes & Formations à son siège social au 3 rue du Tonnelier, 44805 SAINT HERBLAIN.